

Nom du produit :	PLASTIK 70	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27430-2-231110	Remplace :	17.08.10

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : PLASTIK 70
Aérosol

Application : Produits anti-corrosion

Nom de la société : **CRC Industries Europe bvba**
Touwslagerstraat 1
9240 ZELE
Belgium
Tel.: (+32)(0)52/456011
Fax: (+32)(0)52/450034
E-mail : hse@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence : (+32) (0)52/45 60 11
Belgique : Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 - 245 245

Filiales		Tel	Fax
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja AS	(+358)(0)19/32921	(+358)(0)19/383676
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0)1/34112000	(+33)(0)1/34110996
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0)31/7068480	(+46)(0)31/273991

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Extrêmement Inflammable
(propulseur propane/butane)
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Environnement : Suivant directive 99/45/CE non-classifié



Nom du produit :	PLASTIK 70	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27430-2-231110	Remplace :	17.08.10

Autres dangers : Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	203-539-1	10-30		R10,R67	A
acétate de n-butyle	123-86-4	204-658-1	10-30		10-66-67	
acétate d'éthyle	141-78-6	205-500-4	10-30	F,Xi	11-36-66-67	B
hydrocarbures riches en C3-4, distillat de pétrole Gaz de pétrole (1,3-butadiène < 0.1%)	68512-91-4	270-990-9	10-30	F+	12	K
Explication notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne						
B : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						
K : la classification comme cancérogène ne s'applique pas, la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (Einecs no 203-450-8)						

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : En cas de symptômes persistants, faire appel à un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau : Laver au savon.
Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Inhalation : Air frais, tenir calme et au chaud.
Faire appel à un médecin si des effets négatifs apparaissent

Nom du produit :	PLASTIK 70	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27430-2-231110	Remplace :	17.08.10

Ingestion : Il ne se produira probablement pas d'ingestion
En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire vomir et consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): < 0 °C (en vase clos)

Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu.

limite inférieure : Non connu.

Moyens d'extinction : Jet d'eau ou en buée, mousse résistante à l'alcool, produit chimique sec ou dioxyde de carbone

Procedures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) recipient(s) exposé(s) au feu, en aspergeant d'eau

Risques particuliers de l'exposition : Les aérosols peuvent exploser à des températures supérieures à 50°C.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition
Assurer une ventilation adéquate

Les précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Utiliser seulement dans des zones ventilées
Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition
Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps incandescent.
Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après usage.
Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage : Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Conserver dans un endroit frais, sec et bien ventilé
Conserver hors de la portée des enfants.

Nom du produit :	PLASTIK 70	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27430-2-231110	Remplace :	17.08.10

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique :	Assurer une ventilation adéquate Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
Protection individuelle :	Utiliser seulement dans des zones ventilées Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et les yeux lors de l'utilisation du produit
inhalation :	En cas de ventilation insuffisante porter un appareil respiratoire approprié.) (Filter type AX)
la peau et les mains :	Porter des gants (polyvinylalcohol)
les yeux :	Porter des lunettes.
Limites d'exposition :	

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	TWA	100 ppm
		STEL	150 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Belgique			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	GW/VL	100 ppm
		KTW/VCD	150 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	GW/VL	150 ppm
		KTW/VCD	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	GW/VL	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	MAK	100 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	MAK	100 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	MAK	400 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
1-méthoxy-2-propanol; éther monométhyle du propylène-glycol	107-98-2	VME	50 ppm
		VLE	100 ppm
acétate de n-butyle	123-86-4	VME	150 ppm
		VLE	200 ppm
acétate d'éthyle	141-78-6	VME	400 ppm

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

Aspect : état physique :	Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane. Liquide en aérosol avec propulseur propane/butane.
---------------------------------	--



Nom du produit :	PLASTIK 70	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27430-2-231110	Remplace :	17.08.10

couleur :	Incolore.
odeur :	Solvant.
Point/intervalle d'ébullition :	Non connu.
Densité relative :	0.919 g/cm ³ (@ 20°C).
pH :	Non applicable.
Pression de vapeur :	Non connu.
Densité de vapeur :	Non connu.
Hydrosolubilité :	Insoluble dans l'eau
Point d'éclair :	< 0 °C (en vase clos)
Auto-inflammabilité :	> 200 °C
Viscosité :	Non connu.
Vitesse d'évaporation :	Non connu.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter :	Aérosol sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C.
Matières à éviter :	Agent comburant fort
Produits de décomposition dangereux :	CO,CO ₂

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation :	L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut provoquer nausée, maux de tête et étourdissements
Ingestion :	Il ne se produira probablement pas d'ingestion
Contact avec la peau :	Un contact prolongé avec la peau résultera en un dégraissage de la peau, conduisant à l'irritation, et dans certains cas, en dermatite
Contact avec les yeux :	Peut entraîner une irritation.
Données toxicologiques :	Pas de données expérimentales disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les rivières

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit :	Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte des déchets.
------------------	---



Nom du produit :	PLASTIK 70	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27430-2-231110	Remplace :	17.08.10

La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN :	1950
Route/Chemin fer - ADR/RID :	UN1950 Aérosols Classe : 2, PG : NA, Classe code : 5FEtiquette : 2.1, Tunnel : (D)
Mer - IMDG :	UN1950 Aerosols Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1
EmS	F-D, S-U
Air - IATA/ICAO :	UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2, PG : NAEtiquette : 2.1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger :	F+ : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE
Phrases de risque (R) :	R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Phrases de conseils de prudence (S):	S2: Conserver hors de la portée des enfants. S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Classé suivant Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Classification suivant directive 99/45/CE

Nom du produit :	PLASTIK 70	Date de création/révision :	23.11.10
Ref.Nr.:	AB27430-2-231110	Remplace :	17.08.10

Dispositions nationales :**France**

Maladies professionnelles: tableau n°: 84
Surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11.07.1997) relative à l'application des peintures ou des vernis par pulvérisation.

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales.

Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigences de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques.

Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 2,3,4,11,13,14,15

***Explication des phrase de risques:**

R10: Inflammable.

R11: Facilement inflammable.

R12: Extrêmement inflammable.

R36: Irritant pour les yeux.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.